

République Démocratique du Congo

Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté

Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF)

Financement : Crédit IDA N°7284-ZR

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE ET
STRATEGIE EN MATIERE DE TIC DANS L'EDUCATION**

ZR-PAAF-404545-CS-INDV

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020)

Septembre 2024

I. Contexte

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un important appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle *PAAF*, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC) et sera mis en œuvre avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP).

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage

Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres de cinq provinces (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Sud-Kivu), le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles.

Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation

Le projet financera des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la

province du Kasai ; ainsi que des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des dix provinces cibles.

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycle du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation à la vie courante (EVC).

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le document d'évaluation du projet (PAD) :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque (PEQPESU, P149233).
- Le développement des cours digitaux qui correspond aux manuels scolaires et objets d'apprentissage digitaux tels que animations et modèles tridimensionnels pour les différents cours pour professeurs et élèves
- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) Congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab*. polyvalent dans environ 388 écoles de cinq provinces (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Ituri). La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total), chacune d'entre elles fonctionnant comme une École d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.

- Une évaluation de l'état de préparation des écoles à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; le développement d'un outil de suivi de l'utilisation des TIC fournies par le projet ; et le développement d'une politique et stratégie gouvernementale sur les TIC. En plus, le projet appuiera la formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

- (a) **Formation initiale des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :
- Une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISPs), y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail ; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement de la formation initiale des enseignants.
 - Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP) dans les cinq provinces ciblées.
 - Le projet financera également les différentes activités ci-après :
 - a) La construction et l'équipement d'un Smart Lab (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans cinq ISPs. Ces cinq ISP-EdEs seront reliés et travailleront ensemble comme un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collège principal.
 - b) L'établissement d'une plateforme d'apprentissage numérique (système de gestion de l'apprentissage) avec des cours soutenant le développement de compétences numériques de base et intermédiaires ainsi que l'intégration pédagogique de la technologie pour les formateurs et leurs élèves
 - c) L'équipement du collège principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
 - d) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.

- e) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les documents associés sont disponibles dans les ISPs ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs étudiants.
 - f) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.
- (b) Formation professionnelle continue des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :
- La formation des principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet (les cinq ci-dessus mentionnées ainsi que Kinshasa, Kongo Central, Lomami et Nord-Kivu). Seront formés, dans chaque REP, un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école, le directeur des études et un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP). Le thème principal de la formation sera l'observation des pratiques d'enseignement et le mentorat des enseignants.
 - La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).
 - Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées lors des observations des pratiques d'enseignement.
 - La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études. Seront téléchargés sur l'appareil un outil pour faciliter l'observation des pratiques d'enseignement ainsi que des ressources de soutien pédagogique pour appuyer le mentorat.

En plus, dans les cinq provinces bénéficiant des TIC fournies par le projet, trois enseignants de chaque école secondaire publique seront formés sur l'utilisation des TIC et des ressources digitales pédagogiques fournies par le projet.

Sous-composante 2.3 : *Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs*

L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réponse et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers trois interventions. Le Projet financera

- Une assistance technique pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;

- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes (SRP) à l'échelle du secteur ; ainsi que la mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;
- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRG ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réaction à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réponse détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du PERSE), ainsi que des points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des cinq provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;
- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS.

- **Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet**

- L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.
- La composante financera l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MINEDU-NC associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et

- d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à l'évaluation d'impact d'un essai de contrôle randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par DIME.
- La composante financera deux observations de pratiques d'enseignement dans les écoles secondaires, ainsi qu'une évaluation des acquis scolaires à la huitième année, utilisant un échantillon représentatif au niveau national. Finalement, le projet appuiera un audit externe du Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP) et de l'Examen d'Etat.
 - **Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)**
 - Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.
 - **Modalités institutionnelles de mise en œuvre des activités du PAAF**
 - Le MINEDU-NC est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MINEDU-NC qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement, le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MINEDU-NC ayant des responsabilités de mise en œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.
 - Le Secrétaire Général (SG) du MINEDU-NC est responsable de la coordination régulière et globale du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MINEDU-NC. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué qui rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MINEDU-NC. L'ECP sera constituée d'une équipe principale d'assistance technique pour garantir le respect des engagements fiduciaires et des sauvegardes, comme suit :
 - Gestion financière : un spécialiste en gestion financière, un comptable, et un spécialiste en passation de marchés.
 - Engagement des citoyens : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient informées et engagées dans les activités du projet et leur mise en œuvre, et que le MGP soit opérationnel.
 - Sauvegardes environnementales : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les sauvegardes environnementales soient opérationnalisées.
 - Sauvegardes sociales : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les sauvegardes sociales soient opérationnalisées.

- Suivi, évaluation et établissement de rapports : un spécialiste chargé de soumettre des rapports réguliers sur la mise en œuvre du projet et toutes les évaluations ; et pour la gestion des activités relatives à l'assurance qualité de la composante 3.
- Des écoles sûres et inclusives pour les filles : un spécialiste chargé d'aider le MINEDU-NC à s'assurer que toutes les activités et garanties relatives à l'EAS/HS soutenues par le projet, y compris dans le cadre du MGP, sont exécutées et opérationnalisées ; cela inclut la gestion de toutes les activités financées dans le cadre de la sous-composante 2.3 relative au cadre de responsabilité et de réponse ainsi que les clubs de filles et l'approche globale de l'école.
- L'ECP sera également assistée, au besoin, par des experts techniques chargés d'assurer la gestion des activités dans les domaines suivants :
 - Travaux de génie civil et E&M : pour la gestion des activités liées à la construction/réhabilitation et à l'E&M des infrastructures scolaires, y compris les installations d'eau et d'assainissement, financées dans le cadre de la sous-composante 1.1 ; y compris celles liées aux travaux de génie civil affectant les ISP financés dans le cadre de la sous-composante 2.2 (a).
 - Utilisation des technologies de l'information dans l'éducation : un spécialiste chargé de la gestion des activités liées à l'utilisation des technologies de l'information dans l'éducation, y compris celles financées dans le cadre de la sous-composante 1.2. Il soutiendra également les activités des sous-composantes 2.1 et 2.2 dans la mesure où celles-ci utilisent les TI pour mettre à disposition du matériel d'enseignement et d'apprentissage et soutenir la formation et le développement professionnel des enseignants.
 - Augmentation de la participation des femmes à l'éducation : pour la gestion des activités liées aux bourses d'études pour les filles dans la province du Kasai et à l'augmentation de la proportion d'enseignantes dans le secondaire, y compris les réformes portant sur le recrutement positif et basé sur le mérite des enseignantes.
 - Programmes scolaires, manuels et matériels d'enseignement et d'apprentissage (MEA) : pour la gestion des activités liées au renforcement du programme scolaire et à l'élaboration, acquisition et distribution des manuels et du MEA, financés dans le cadre de la sous-composante 2.1.
 - Formation initiale des enseignants : un pour la gestion des activités liées à ce domaine (sous-composante 2.2 (a)), y compris toutes les activités liées aux ISP.
 - Développement professionnel des enseignants (DPE) : pour la gestion des activités liées au perfectionnement professionnel des enseignants financées dans le cadre de la sous-composante 2.2.
 - Supervision, suivi et rapports provinciaux : chargés, au nom du coordinateur délégué de l'ECP, de superviser et de faciliter la mise en œuvre de toutes les activités du projet, y compris, entre autres, de travailler selon les besoins pour faciliter le travail de l'AT contracté pour soutenir les directions et services du MINEDU-NC au niveau provincial ; ainsi que de surveiller et de rendre compte de la mise en œuvre des activités du projet.
- **Activités liées à l'utilisation des technologies de l'information dans l'éducation**
- Dans le cadre du projet, plusieurs interventions impliquent la fourniture de technologies et le soutien à leur utilisation adéquate et efficace pour améliorer l'apprentissage.
- Principalement dans le cadre de la sous-composante 2.1, le projet augmentera la disponibilité et l'utilisation de matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et tenant compte des spécificités de chaque sexe, y compris en format numérique :
- Fournir une assistance technique pour :

- Une évaluation de l'état de préparation comprenant, entre autres, la disponibilité de l'électricité, de la connectivité et de l'espace physique pour le stockage ou pour un laboratoire intelligent, l'existence et l'utilisation d'ordinateurs, la capacité numérique de l'enseignant et le contenu local utilisé.
- Soutenir l'élaboration d'une politique et d'une stratégie en matière de TIC dans l'éducation afin d'orienter les investissements technologiques et de les aligner sur les principaux objectifs en matière d'éducation et sur le cadre de dépenses à moyen terme.
- Élaborer une politique relative à la sécurité et à la confidentialité des données concernant les élèves et les enseignants.
- Élaborer un outil de suivi annuel des TIC.
- Établir un centre d'appel pour support technique aux écoles qui seront dotées de technologie
- Financement de l'équipement d'un Smart Lab (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans les cinq Instituts supérieurs pédagogiques - Centre d'excellence (ISP-CoE)
- Équiper le collège principal d'un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu destiné à soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
- Soutenir le développement et le déploiement d'une plateforme de formation en ligne pour les enseignants, y compris pour les enseignants en poste, avec des contenus pédagogiques et des plans de cours structurés.
- Développer des ressources numériques qui seront basées sur les programmes récemment révisés, fournies avec des plans de cours structurés et associées à une formation sur la manière de les utiliser efficacement. Les versions numériques des manuels et des guides seront fournies avec des ressources numériques d'enseignement et d'apprentissage, y compris, par exemple, des laboratoires numériques. Ces ressources seront chargées sur les ordinateurs portables et les tablettes fournis dans le cadre de cette sous-composante.
- Créer des salles de laboratoire pour l'étude des sciences et des technologies et pour le déploiement des technologies de l'information qui peuvent être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ;
- L'achat d'équipements informatiques pour un laboratoire intelligent polyvalent dans environ 388 écoles vise à améliorer l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques pour les enseignants et les élèves.
- Financement de l'acquisition d'équipements informatiques pour les classes numériques et (si nécessaire) d'un système de recharge pour les quelque 5 700 écoles secondaires publiques des cinq provinces prioritaires qui ne seront pas équipées d'un Smart Lab. L'équipement comprendra des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressources d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec le contenu décrit ci-dessus.
- Financement de la fourniture d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour le CUP et le directeur des études pour chaque REP
- Former trois enseignants de chaque école à la culture numérique de base, ainsi qu'à l'utilisation efficace des ressources numériques d'enseignement et d'apprentissage pour dispenser les cours, inciter les élèves à utiliser les technologies de l'information et renforcer les capacités de leurs collègues de l'école à utiliser les technologies de l'information et les ressources pédagogiques numériques.
- Construire des systèmes pour mesurer les pratiques d'enseignement et d'apprentissage et les résultats de l'apprentissage.

Les présents termes de référence concernent la prise en charge de la mission de l'Assistant (e) technique chargé d'appuyer le Ministère de l'EDU-NC pour développer et mettre en œuvre une politique et stratégie nationale en matière de TIC dans l'éducation (TICE).

II. Objectifs et Résultats attendus du mandat de l'Assistant(e) technique

a. Objectif Général

L'objectif est de doter la RDC Congo d'une politique et stratégie nationales en matière de Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'éducation à l'ère de la transformation numérique dans notre pays.

b. Objectifs spécifiques

La politique et stratégie nationales en matière de TIC dans l'éducation se veut un cadre important à la matérialisation de la vision de transformation numérique dans notre pays.

De manière spécifique, la mission de l'Assistance technique consistera à :

- Appuyer le Ministère dans la définition d'une vision claire et une stratégie et plan d'action pour l'adoption et opérationnalisation des TIC dans l'Education (TICE) et en particulier :
- Définir les possibilités d'introduction des TIC à des fins pédagogiques dans tous les programmes d'enseignement de tous les niveaux (programme d'éducation formelle et non formelle) ;
- Définir les possibilités d'introduction des TIC pour une utilisation didactique par les élèves en classe
- Ressortir les outils et infrastructures TIC types (espaces numériques, classes mobiles, salles mobiles, laboratoires intelligents...), source d'énergie et connexion internet optimale pour les différentes structures de l'éducation formelle et non formelle ;
- Développer les types de formation initiale et continue de qualité, en utilisation des TIC, des enseignants, chercheurs et personnel du Ministère en Charge de l'Education nationale tenant compte des besoins particuliers en matière de TIC ;
- Identifier et adapter les stratégies de renforcement des capacités nationales en TIC et en utilisation des TIC à des fins pédagogiques ;
- Ressortir les mécanismes de pérennisation de l'utilisation des TIC comme outil d'enseignement et d'apprentissage, d'administration et de recherche ;
- Circonscrire l'accès équitable aux TIC des élèves, étudiants, enseignants, administrateurs et gestionnaires de l'éducation ainsi que leur appropriation ;
- Développer des stratégies appropriées (axes stratégiques) pour atteindre les objectifs de la politique.
- Planifier et budgétiser la prise en compte de l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques comme administratives aux niveaux central et provincial ;
- Définir les mécanismes de financement appropriés pour la mise en œuvre de la politique et stratégie nationale ;
- Déterminer les mécanismes de coordination des actions des Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la politique.

- Définir les mécanismes de sensibilisation des acteurs concernés par la politique et stratégie dans son appropriation afin de jouir pleinement leur rôle dans la mise en œuvre ;
- Définir les politiques d'utilisation des ressources technologiques
- Définir les mesures de soutenabilité, incluant le support technique, la maintenance et le remplacement des équipements et License de logiciels ; et identifier les coûts y associés ainsi que les budgets pour les financer.
- Déterminer les responsabilités des différents acteurs dans le ministère de l'éducation et les autres ministères partenaires.
- Définir les politiques de sécurité des données.
- Définir les principes de bien-être et de sécurité et santé des utilisateurs.

c. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus de l'Assistance technique :

- Vision claire de l'adoption et opérationnalisation des TIC dans l'Education (TICE) définie ;
- Politique et stratégie TIC dans l'éducation définies pour 10 ans suivant les objectifs ;
- Plan d'actions disponible pour les 3 prochaines années avec des estimations budgétaires générales ;
- Politique d'utilisation de la technologie dans les écoles prenant en charge le bien être des utilisateurs définis.

III. Livrables attendus

Les livrables sont adressés au Coordonnateur délégué du PAAF pour approbation :

- Note méthodologique pour la réalisation de la mission
- Rapports périodiques intermédiaire (mensuel, modulaire, etc.)
- Rapport final de la mission
- Document validé de Politique et stratégie nationales en matière de TIC dans l'éducation
- Plan d'action assorti du budget général pour 3 ans

IV. Méthodologie

Le rôle de l'Assistant (e) Technique chargé (e) d'appuyer l'élaboration de politique et stratégie nationales dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'éducation est crucial pour guider les décisions et les actions du Gouvernement.

L'Assistance technique devrait suivre une méthodologie rigoureuse pour appuyer l'élaboration de ces politiques et stratégies. Ainsi, Elle devra présenter une note méthodologique après consultations de toutes les parties intéressées principales et de la coordination d'une "task force" instituée à cet effet, qui sera ensuite validée par le projet PAAF pour la poursuite de sa mission.

La note devra ressortir les différentes phases d'élaboration du document et les délais de réalisation respectifs à valider par le projet au début de sa mission.

Ainsi, une équipe « task force » composée principalement des Ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, de Poste Téléphone et Numérique (PTN), Transport, Energie, Budget et Finances, et Autres partenaires clés de l'Education en RDC sera mise en place pour élaborer le document de politique et de stratégie sous la facilitation du Consultant international et avec des réunions régulières jusqu'à la validation finale du document.

Le document doit développer des stratégies qui visent à renforcer l'utilisation des outils numériques dans les établissements d'éducation et à préparer les élèves aux défis du monde numérique et à les doter des compétences nécessaires pour réussir dans un environnement technologique en constante évolution par exemple :

1. Formation des enseignants :

Comment mettre en place des programmes de formation pour les enseignants afin qu'ils maîtrisent les technologies numériques et puissent les intégrer dans leurs pratiques pédagogiques.

2. Equipements des écoles :

Comment assurer que les écoles disposent d'infrastructures adéquates (accès à internet, équipements informatiques) pour faciliter l'apprentissage numérique.

3. Contenus numériques :

Comment développer des ressources pédagogiques numériques (applications, plateformes, contenus interactifs) pour enrichir les cours et les rendre plus attractifs.

4. Inclusion numérique :

Comment veiller à ce que tous les élèves, quelle que soit leur situation socio-économique, aient accès aux outils numériques et bénéficient des avantages de la technologie.

5. Sécurité et éthique :

Comment sensibiliser les élèves, enseignants et personnel administratif aux enjeux de la sécurité en ligne, du respect de la vie privée et de l'utilisation responsable des technologies.

V. Responsabilités de l'Assistance Technique

L'Assistant Technique en charge d'appuyer l'élaboration de la politique et stratégie nationales TIC dans l'éducation doit :

1. Analyser les besoins et les défis spécifiques du secteur éducatif en matière de TIC.
2. Appuyer le Ministère de l'éducation dans l'élaboration des politiques et des stratégies pour intégrer efficacement les TIC dans l'éducation.
3. Consulter les parties prenantes, y compris les ministères de l'éducation, les enseignants, les élèves, les fournisseurs de TIC et les autres partenaires du secteur.
4. Revoir et se familiariser avec le cadre juridique et réglementaire existant (politique TIC, Plan national du numérique, ...)
5. Identifier et proposer des solutions innovantes pour améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation grâce aux TIC.

VI. Profil du/de consultant(e)

Le consultant aura le profil suivant :

Expérience professionnelle :

- Avoir une expérience avérée d'au moins 15 ans en matière de numérique pour l'éducation (ICT4E);
- Avoir une expérience d'au moins 5 projets avec références dans un rôle actif et pertinent dans le support d'un gouvernement dans la définition des politiques ;
- Justifier d'une expérience pertinente de 10 ans au moins en matière de conseil et d'appui technique à des structures gouvernementales ;
- Avoir une solide expérience d'au moins 10 ans en matière de renforcement des capacités des cadres nationaux, en particulier dans le champ de la formation, de la conduite et la gestion des programmes dans le secteur de l'éducation ;
- Avoir une très bonne connaissance d'au moins 3 ans de l'état de la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (SSEF), et/ou de l'ODD4- Education 2030 et de la stratégie continentale de l'éducation CESA 16-25 ;
- Avoir une expérience soutenue avec preuve d'au moins 3 documents de politique et stratégie TIC dans l'éducation élaborés et validés ;
- Avoir une solide connaissance d'au moins 3 ans de la problématique du numérique éducatif en Afrique et en particulier RDC serait mieux apprécié ;

Formation :

- Titulaire d'un diplôme universitaire (au moins BAC+5) dans le domaine du numérique éducatif ou en technologies et sciences de l'information et de la communication ou dans un domaine similaire ou à défaut démontrer d'une expérience professionnelle équivalente soutenue.

Pour bien mener ses missions, l'Assistance Technique doit avec les Qualités suivantes :

1. Connaissance Approfondie des TIC

- Bien maîtriser les problématiques du numérique et de ses usages dans le domaine de l'éducation et de la formation et leur application en formation ouverte et à distance
- Avoir une compréhension approfondie des TIC, de leurs applications éducatives et de leur impact sur l'apprentissage
- Être au fait des dernières tendances technologiques et des meilleures pratiques en matière d'intégration des TIC dans l'éducation

2. Analyse et Evaluation

- Être capable d'analyser les besoins spécifiques du secteur éducatif en matière de TIC
- Doit évaluer l'efficacité des politiques et des stratégies existantes et proposer des améliorations idoines

3. Planification stratégique

- Être capable d'appuyer le gouvernement dans l'élaboration des politiques et des stratégies TIC alignées sur les objectifs nationaux en matière d'éducation
- Identifier des solutions innovantes pour améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation grâce aux TIC
- Le consultant doit bien connaître les expériences internationales et les bonnes pratiques pour pouvoir appuyer le gouvernement.

4. Collaboration et communication

- Doit travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes, notamment le Ministère de l'Education Nationale, les enseignants et les élèves et d'autres professionnels du secteur
- Doit communiquer efficacement et rester à l'écoute des parties prenantes et documenter leurs apports dans ce processus d'élaboration de ces politiques et stratégies
- Doit faciliter les différentes réunions avec la Task-Force constituée à cet effet

5. Autres Qualités

- Avoir une bonne culture juridique (sans être expert) ainsi que de solides compétences en matière budgétaire et en gestion de projets (un document de référence à présenter) ;
- Savoir analyser les besoins et aspirations recensés (présenter les outils utilisés).

Langues :

- Avoir une excellente maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit et la connaissance de l'anglais serait un atout.

Autres aptitudes :

- Excellente capacité de synthèse et de rédaction des documents.
- Maîtrise des outils de collecte et d'analyse des données socio-économiques (qualitative et quantitative).
- Compétence dans le domaine des entretiens / interviews en groupe ou individuel
- Capacité à travailler sans supervision et sous pression
- Bonne aptitude à travailler en équipe
- Disponibilité pour voyager, notamment pour des visites dans les écoles dans les provinces ciblées par le projet.
- Connaissance du contexte local et éducatif de la République Démocratique du Congo.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

VII. Durée, Lieu et Calendrier de la mission

Le contrat est d'une durée de **12 mois** (Douze mois) Calendaires.

La mission de l'Assistant (e) technique pourrait couvrir toute autre période, à convenir en cas de besoin. Les différentes missions auront lieu à Kinshasa ou/et dans les 5 provinces projets.

VIII. Processus de sélection et de recrutement

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

IX. Conditions de travail

- Les honoraires et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés.
- Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.